



Affiché le 3 juillet 2018

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt-huit juin à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Véronique DUBETTIER-GRENIER, Maire.

Etaient présents :

Véronique DUBETTIER-GRENIER, Yvon VINCENT-MORGAT, Valérie FRESNEAU, Catherine COUPAYE, René PRAT, Mireille GALBRUN, Bernard SCORVIDÈRE, Véronique BOUËT, Richard NICOLLEAU, François VOUZELLAUD, Martine LEBATARD, Mickaël CADOT, Stéphanie PAITIER, Jean-Marie BIDET, Sébastien LE GAL, Benjamin GUERRIAU, Sophie GUÉRIN, Chantal BESSON, Stéphanie LE CLANCHE, Christine SAINDON, Jean-Noël BARNY, Karine BONFILS, Bruno Pascal MOLINIÉ, Jean-Jacques TRÉHIN, Christine ANSQUER, Dominique ANÉE, Laurent LOSTANLEN, Xavier GUILLAUMA, Rozenn FADY.

Pouvoirs :

Xavier PRAMIL à René PRAT, Benjamin GUERRIAU à Yvon VINCENT-MORGAT (délibérations 1 et 2), Kristèle MOSSBACH à Christine ANSQUER, Gilles CAVÉ à Xavier GUILLAUMA, Ronan LAGADEC à Rozenn FADY.

Monsieur René PRAT a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 33
- présents : 29 (28 pour les délibérations 1 et 2)
- votants : 33

N° 1 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

La composition du Conseil Municipal s'établit comme suit :

Madame Véronique DUBETTIER-GRENIER, Monsieur Yvon VINCENT-MORGAT, Madame Valérie FRESNEAU, Madame Catherine COUPAYE, Monsieur René PRAT, Madame Mireille GALBRUN, Monsieur Bernard SCORVIDÈRE, Madame Véronique BOUËT, Monsieur Richard NICOLLEAU, Monsieur François VOUZELLAUD, Madame Martine LEBATARD, Monsieur Mickaël CADOT, Madame Stéphanie PAITIER, Monsieur Benjamin GUERRIAU, Madame Sophie GUÉRIN, Monsieur Jean-Marie BIDEZ, Monsieur Sébastien LE GAL, Madame Chantal BESSON, Madame Stéphanie LE CLANCHE, Monsieur Xavier PRAMIL, Madame Christine SAINDON, Monsieur Jean-Noël BARNY, Madame Karine BONFILS, Monsieur Bruno Pascal MOLINIÉ, Monsieur Jean-Jacques TRÉHIN, Madame Kristèle MOSSBACH, Madame Christine ANSQUER, Monsieur Dominique ANÉE, Monsieur Laurent LOSTANLEN, Monsieur Gilles CAVÉ, Monsieur Xavier GUILLAUMA, Madame Rozenn FADY et Monsieur Ronan LAGADEC.

N° 2 : MODIFICATIONS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMITES CONSULTATIFS

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la composition des commissions municipales et des comités consultatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 3 : ARRET DU PROJET DU PLAN D'URBANISME METROPOLITAIN - CONSULTATION DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la consultation de la Commune sur le projet du PLUm arrêté par le Conseil Métropolitain le 13 avril 2018,

FORMULE des observations sur le projet du PLUm,

EMET un avis favorable sur ce dernier,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 4 : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE GENDARMERIE - PRINCIPES DE REALISATION DE L'OPERATION

Le Conseil Municipal,

VALIDE le principe du projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur une emprise foncière d'une superficie d'un hectare environ, à distraire de la parcelle ZK 246 propriété communale et de la céder à la Société LogiOuest au prix de 244 750 €, sachant que la cession fera ultérieurement l'objet d'une délibération spécifique.

ENGAGE la Commune à garantir, dans les limites prévues par la Loi, l'emprunt qui sera contracté par la société LogiOuest auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer ce projet, étant entendu que celui-ci fera ultérieurement l'objet d'une délibération spécifique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 5 : PROJET DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT DU MOULIN DU CLOUET - CESSION A LA SARL MOULIN DE CLOUET

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la cession d'un terrain, cadastré section BY n°349p d'une superficie de 1 916 m² à la SARL Moulin de Clouet, au prix de 125 000 €, non compris les frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur, sachant que celui-ci s'engage à restaurer en logements les constructions subsistantes sur le terrain et à aménager un parking sur une emprise de 500 m² environ qui sera ensuite rétrocédé gratuitement à la Commune.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document afférent à cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 6 : ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE EN CENTRE VILLE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n°146 d'une superficie de 128 m², située impasse du Chemin des Dames appartenant aux conjoints Etoubleau moyennant le prix de 65 000 €, frais d'acte en sus à la charge de la Commune.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié constatant le transfert de propriété à intervenir ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 7 : ILOT CENTRE-VILLE - CONVENTION DE GESTION PASSEE AVEC NANTES METROPOLE - AVENANT N° 1

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention de gestion du 13 octobre 2014 passée avec Nantes Métropole, suite à la cession anticipée des parcelles AB 744 et 746, 774 (issue de la 743) et 776 (issue de la 745) représentant une superficie globale de 385 m² au prix de 220 000 €.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants cette délibération.

| | | |
|---------------|----|---|
| POUR : | 29 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 4 | Gilles CAVÉ, Xavier GUILLAUMA, Rozenn FADY, Ronan LAGADEC |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 8 : ZAC DU MOULIN BOISSEAU - APPROBATION DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS ET DES PRINCIPES DE DOMANIALITES

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le programme des équipements publics de la ZAC du Moulin Boisseau : les espaces verts d'accompagnement des bassins de rétention des eaux pluviales, le chemin bocager situé à l'ouest de la ZAC ainsi que les espaces verts comprenant notamment des espaces ludiques mentionnés au tableau des équipements publics, pour une surface totale estimée à 5 015 m²,

APPROUVE l'incorporation de ces équipements dans le patrimoine communal,

ACTE le plan de domanialités de principe annexé à ce programme des équipements publics,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 9 : SITE DU LYCEE ET DE L'ESPACE SPORTIF "LA MAINGUAIS" - RETROCESSION DE TERRAIN A NANTES METROPOLE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la cession gratuite au profit de Nantes Métropole des parcelles cadastrées section AN n° 163-164-167 et 168 représentant une superficie totale de 358 m².

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte administratif constatant le transfert de propriété à intervenir ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 10 : LA FLEURIAYE - CESSIION D'UN TERRAIN A LA S.A. ARTEA

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la cession d'un terrain, cadastré BV n° 384 et 385, de superficie respective de 9 242 m² et 7 411 m² soit 1ha 66a 53ca au total à la SA ARTEA, au prix de 60 € le m², non compris les frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document afférent à cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 11 : DENOMINATION DE VOIES

Le Conseil Municipal,

DECIDE de dénommer les voies suivantes :

Allée des Serres pour la voie interne de l'opération La Ménerais.

Allée Marguerite Duras pour la voie interne de l'opération « Les Villas de Sévigné ».

Allée Germaine Tillion pour la voie interne de l'opération face au lycée « Cap City ».

Rue des Mûriers pour la voie périphérique,

Rue des Merisiers pour la voie 1,

Rue des Néfliers pour la voie 2,

Rue de l'Aubépine pour la voie 3 de la ZAC du Verger.

Esplanade Pierre de Coubertin pour l'agora,

Mail Henri Michel pour le mail,

Rue Florence Artaud pour la voie 1

Rue Camille Muffat pour la voie 2

Rue Suzanne Lenglen pour la voie arrière de la ZAC du Moulin Boisseau 1^{ère} tranche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 12 : BILAN FONCIER 2017

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le bilan des acquisitions et des cessions opérées pour l'année 2017, sur le territoire de la Commune de Carquefou,

ANNEXE ce bilan au compte administratif de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 13 : PARTICIPATION 2018 DE LA VILLE A L'OGEC RESTAURANT DE L'ECOLE PRIVEE MIXTE SAINT JOSEPH

Le Conseil Municipal,

FIXE la participation de la Ville à l'OGEC restaurant de l'école privée Saint-Joseph, pour les repas de janvier à février 2018 :

- o 0,76 € pour la tranche fixe,
- o 2,23 € pour la tranche variable.

REVALORISE de 1,2 % la participation de la Ville pour les repas de mars à décembre 2018 :

- o 2,26 € pour la tranche variable.

VERSE cette participation pour les élèves résidant sur la Commune, au vu des états de fréquentation fournis par l'OGEC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget sur la ligne 657482-213.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 14 : ACTUALISATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal,

FAIT APPLIQUER, à compter du 1^{er} septembre 2018, pour l'accueil périscolaire municipal, une tarification :

- au quart d'heure variant entre 0,24 € et 0,40 €, selon le taux d'effort,
- OU un tarif forfaitaire variant entre 198,60 € et 396,80 €, selon le taux d'effort,
- OU un tarif forfaitaire de 100 € pour les enfants prenant le car scolaire chaque jour, comme suit :

| Composition de la famille | 1 ou 2 parents | | | | |
|---|--|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants | 4 enfants | 5 enfants |
| Nombre d'enfants à charge | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants | 4 enfants | 5 enfants |
| Nombre de parts | 2,5 | 3 | 4 | 4,5 | 5 |
| | + 0,5 part/enfant titulaire de la carte d'invalidité | | | | |
| Taux d'effort | 0,06 % | 0,05 % | 0,04 % | 0,03 % | 0,03 % |
| Tarif minimum au 1/4 d'heure | 0,24 € | | | | |
| Tarif minimum annuel forfaitaire | 198,60 € | | | | |
| Tarif maximum au 1/4 d'heure | 0,40 € | | | | |
| Tarif maximum annuel forfaitaire | 396,80 € | | | | |
| Tarif annuel forfaitaire « TRANSPORTS SCOLAIRES » | 100 € | | | | |

APPLIQUE le tarif maximum pour les élèves domiciliés hors Carquefou,

ACCORDE la gratuité pour le 3^{ème} enfant et au-delà, lorsqu'au moins deux enfants d'une même famille résidant à Carquefou sont inscrits à l'accueil périscolaire.

RETIENT le principe d'une possibilité de changement de système de tarification (du réel au forfaitaire ou inversement), uniquement en cas de modification de situation familiale et sur présentation d'un justificatif et une seule fois par année scolaire avec prise d'effet au début du mois suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|---|
| POUR : | 29 | |
| CONTRE : | 4 | Gilles CAVÉ, Xavier GUILLAUMA, Rozenn FADY, Ronan LAGADEC |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 15 : PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED)

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE une subvention, pour l'année 2018, de 770 € à l'association RASED – circonscription Carquefou.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget sur la ligne 6574-025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 16 : CAP ELEVES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ELABORATION D'UN SITE INTERNET DEDIE AUX "COMPETENCES PSYCHOSOCIALES"

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 1 300 € à l'association CAP ELEVES.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget sur la ligne 6574-025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 17 : ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - CAPUCINE ET BOUT'CHOUS - RENOUELEMENT DES CONVENTIONS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE - 2018 A 2021

Le Conseil Municipal,

RETIENT le principe du renouvellement d'une convention pour deux établissements d'accueil du jeune enfant (Capucine et Bout'Chous), entre la Ville de Carquefou et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer les conventions, les avenants éventuels et toutes les pièces afférentes et SOLLICITE les aides financières dans le cadre de cette convention, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 18 : BOURSE PEL - ATTRIBUTIONS 2018

Le Conseil Municipal,

ARRÊTE les projets des associations et montants attribués tels que ci-dessous

| Association | Projet | Montant attribué |
|-----------------------|--|-------------------------|
| Carquefou Hockey Club | Organisation d'un tournoi des Ecoles 24/05/18 | 1 000 € |
| ALCEP | Coup de pouce - accompagnement scolaire | 550 € |
| Courir le monde | La Scandinavie à vélo en 80 jours | 1 000 € |

Les crédits nécessaires sont prévus au budget sur la ligne 6574 522

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 19 : ADHESION A L'ASSOCIATION AROEVEN

Le Conseil Municipal,

AUTORISE L'adhésion de la Commune de Carquefou à l'association AROEVEN.

VERSE chaque année une cotisation, qui pour l'année 2017/2018 s'élève à 46 €.

La dépense sera imputée au compte 6281 du budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 20 : SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE les montants suivants pour la saison sportive 2017/2018 :

Participation exceptionnelle à des compétitions :

- Une subvention complémentaire de 1 195 €, à l'Atlantique Rugby Fauteuil pour ses participations à la 1^{ère} de l'Open de République Tchèque à Prague du 18 octobre au 16 novembre 2017, à la 1^{ère} manche du Championnat de France N1 à Toulouse les 15 et 16 décembre 2017 et à la 1^{ère} manche du Championnat de France N2 à Nuits St Georges les 10 et 11 février 2018.

Manifestation sportive :

- Une subvention complémentaire de 500 €, à l'USJA Pétanque pour l'organisation du Grand Prix de la Ville qui se déroulera le 7 juillet 2018.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018 (40-6574).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 21 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "LE 102 GAMBETTA"

Le Conseil Municipal,

VERSE une subvention exceptionnelle au profit de l'association « Le 102 Gambetta » d'un montant de 100 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 (compte 6574-321).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 22 : SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION ALISEE

Le Conseil Municipal,

ACCORDE une subvention de 2 070 euros à l'association Alisée pour l'organisation du forum « Energie Habitat » du 13 octobre 2018

Les crédits sont inscrits au budget (6574-830)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 23 : SITE DES RENAUDIÈRES - MISE A DISPOSITION DU FOUR A PAIN - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE DE MADAME LE MAIRE

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention à intervenir, ainsi que les avenants éventuels, entre les acteurs locaux qui en feront la demande et la Ville selon les termes de la convention-type jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 24 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CARQUEFOU ET L'INSTITUT REGIONAL DE FORMATION AUX METIERS DE REEDUCATION ET DE READAPTATION (IFM3R)

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Madame le Maire, à signer la convention de partenariat, ainsi que les avenants éventuels.

La dépense sera inscrite chaque année au budget ligne 0208/6184.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 25 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le tableau des effectifs de la Ville et de l'Espace Culturel et de Congrès de Carquefou au 1^{er} juillet 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 26 : CONTRAT DE PREVOYANCE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de participation coordonnée par Nantes Métropole avec Collecteam/Humanis,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville et de l'Espace Culturel et de Congrès.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 27 : EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LOIRE-ATLANTIQUE

Le Conseil Municipal,

ADHERE à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et CONFIE cette mission au centre de gestion de Loire-Atlantique,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir à cet effet avec le centre de gestion, ainsi que les avenants éventuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

| | | |
|---------------|----|--|
| POUR : | 33 | |
| CONTRE : | 0 | |
| ABSTENTION : | 0 | |
| NE VOTE PAS : | 0 | |

N° 28 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : RAPPORT ANNUEL 2017 DE NANTES METROPOLE AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel 2017 de Nantes Métropole Aménagement.

N° 29 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : DELEGATION

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des contrats signés entre le 1^{er} mars et le 31 mai 2018.

INFORMATIQUE

| Prestataire | Date | Objet de la décision | Montant TTC |
|--------------------|-------------|--|--------------------|
| Gescime | 20/03/18 | Contrat de maintenance progiciel Gescime pour service cimetièr | 910,57 |

COMMUNICATION

| Prestataire | Date | Objet de la décision | Montant TTC |
|----------------------|-------------|--|--------------------|
| Le cochon voyageur | 07/03/18 | La GRANDE Semaine – L'ensorceliarium | 760,00 |
| Eole animation | 21/03/18 | La GRANDE Semaine –Baby foot humain | 519,00 |
| Productions Hirsutes | 21/03/18 | La GRANDE Semaine – Poussins Phoniques | 1 123,57 |
| Le Mouton à 5 pattes | 23/04/18 | Fête de la musique – Broher Kawa | 755,00 |
| Productions Hirsutes | 18/04/18 | Marché de Noel - RayoNantes | 3 112,25 |
| Foudezik | 21/04/18 | Dansons au bord de l'Erdre | 1 430,00 |

COMMANDE PUBLIQUE

| Prestataire | Date | Objet de la décision | Montant TTC |
|----------------------------------|-------------|--|---|
| BTP Consultants | 12/03/18 | Mission de SPS pour la restructuration de la Maison de l'Enfance-Mission de SPS pour la restructuration de la Maison de l'Enfance | 2 124,00 |
| I2D Conseils | 12/03/18 | Maîtrise d'Oeuvre pour le remplacement de menuiseries extérieures | 21 525,00 |
| Optima & Co | 22/03/18 | Conception et exécution graphique de supports de communication | Mini 1 800,00 Maxi 64 800,00 |
| Optima & Co | 22/03/18 | Conception et exécution graphique de supports de communication | Mini 1 800,00 Maxi 54 000,00 |
| Sas La Contemporaine Imprimeur | 27/03/18 | Impressions offset et autres impressions - Lot n° 1 : Flyers, affiches formats A5 à 40x60, dépliants | Mini 720,00 Maxi 43 200,00 |
| Connivence | 27/03/18 | Impressions offset et autres impressions - Lot n° 2 : Brochures | Mini 720,00 Maxi 64 800,00 |
| Connivence | 27/03/18 | Impressions offset et autres impressions - Lot n° 3 : Cartons, plaquettes, chemises | Mini 720,00 Maxi 28 800,00 |
| Imprimerie Chiffolleau | 27/03/18 | Impressions offset et autres impressions - Lot n° 4 : Papier à en-tête, cartes de visite, cartes courrier, carnets de tickets, blocs | Mini 720,00 Maxi 21 600,00 |
| Compagnie Européenne de Papeteri | 27/03/18 | Impressions offset et autres impressions - Lot n° 5 : Enveloppes imprimées | Mini 720,00 Maxi 18 000,00 |
| Jouve | 27/03/18 | Impressions offset et autres impressions - Lot n° 6 : Magazines et agendas | Mini 3 600,00 Maxi 144 000,00 |
| Westgraphy | 27/03/18 | Impressions offset et autres impressions - Lot n° 7 : Affiches 120x176 | Mini 720,00 Maxi 36 000,00 |
| Carquefou Automobile | 03/04/18 | Prestations d'entretien et réparations des véhicules de la Ville et du CCAS de Carquefou | Mini 24 000,00 Maxi 129 600,00 |
| Carquefou Automobile | 03/04/18 | Prestations d'entretien et réparations des véhicules de la Ville et du CCAS de Carquefou | Mini 14 400,00 Maxi 72 000,00 |
| Sarl Malleret Cornède Ménard | 10/04/18 | Mission de maîtrise d'oeuvre pour la Construction d'un restaurant scolaire | 64 399,97 |

| Prestataire | Date | Objet de la décision | Montant TTC |
|--------------------|-------------|--|------------------------------------|
| Nanolink | 24/04/18 | Achat de petits matériels et consommables liés aux spectacles - Lot n° 1 : Achats de petits matériels et consommables "Lumière et Plateau" | Mini 5 400,00 Maxi 21 600,00 |
| Nanolink | 24/04/18 | Achat de petits matériels et consommables liés aux spectacles - Lot n° 2 : Achats de petits matériels et consommables "Son et Vidéo" | Mini 3 600,00 Maxi 21 600,00 |

AVENANTS

| Prestataire | Date | Objet de la décision | Montant TTC |
|-----------------------------|-------------|---|--------------------|
| Sarl A Propos Architecture | 13/03/18 | Marché N°17S0001 : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle festive – Avenant n°1 : fixation du forfait définitif de rémunération | 35 887,84 |
| Monnier Sarl | 27/03/18 | Marché N°17S0012 : Construction d'une salle multisports à dynamique Tir à l'Arc – Lot n°13 : Plomberie sanitaires – Chauffage ventilation – Avenant n°1 : Travaux en moins-value : Changement de marque concernant la CTA ; Travaux en plus-value : Fourniture et mise en place de panneaux rayonnants eau chaude | 212,41 |
| Evolia | 27/03/18 | Marché N°17S0012 : Construction d'une salle multisports à dynamique Tir à l'Arc – Lot n°14 : Electricité CFO – CFA – Avenant n°1 : Mise en place de lecteurs de badges supplémentaires pour le contrôle d'accès et l'alarme | 5 527,20 |
| TP Bureau | 27/03/18 | Marché N°17S0012 : Construction d'une salle multisports à dynamique Tir à l'Arc – Lot n°15 : VRD – Espaces Verts – Avenant n°1 : Travaux en moins-value : Réseaux AEP et GAZ ; Travaux en plus-value : Recherche de réseaux d'électricité | - 11 781,00 |
| Rexel | 06/04/18 | Marché N°17S0009 : Fourniture de matériel électrique – Avenant n°1 : augmentation du montant maximum annuel | 12 000,00 |
| Cepim | 06/04/18 | Marché N° 16S0023 – Prestations de formation sécurité et prévention des risques – Avenant n° 1 : Ajout d'une ligne de prix au BPU : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) pour encadrant / concepteur / opérateur | 820,00 |
| Gallet Architecte Urbaniste | 18/04/18 | Marché N°17S0046 : Maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la Maison de l'Enfance – Avenant N°1 : Fixation du forfait définitif de rémunération | 7 912,50 |
| BTP Consultants | 13/04/18 | Marché n° 17S0003 : Mission de Contrôle Technique pour la Construction d'une Salle Festive – Avenant n° 1 : Supplément sur le contrôle d'examen de plans suite à l'augmentation du montant des travaux | 876,00 |
| Dalkia | 24/05/18 | Marché n° 17S0014 : Externalisation de la gestion technique de la piscine Daniel Gilard – Avenant N°1 : Ajout de la conduite des installations techniques de la piscine | 6 174,00 |

CULTURE

| Prestataire | Date | Objet de la décision | Montant TTC |
|--------------------|-------------|---|--------------------|
| G. Daveau | 19/04/18 | Médiathèque : mini-conférence du 5/10/2018 « une cuisine bio et gourmande accessible à tous » avec démonstration et dégustation | 500,00 |
| JM Sauloup | 18/05/18 | Médiathèque : exposition revue « Bouts du Monde » du 14/09 au 13/10/2018 | 700,00 |